Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212200208-20251217-101225_03-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Délibération du Conseil Municipal

Mercredi 10 décembre 2025

Le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Quentin RENAULT, Mme Céline ENGEL, M. Pierre RAMARÉ, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, Mme Elise LECHEVESTRIER, M. Patrick RODIER, Mme Annie GUILLARD, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, Mme Christelle HAGUET, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : Mme Gwenola BERHAULT (pouvoir à Mme ENGEL), M. Roger HERVÉ, Mme Nathalie MAUDEZ (pouvoir à Mme MACÉ),

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Christelle HAGUET est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire introduit la séance en faisant part de son déplacement au Sénat le mardi 9 décembre pour participer à la Cérémonie du Prix du jumelage franco-allemand du Sénat 2025. Il indique que plus de 220 candidatures ont été réceptionnées dans 5 catégories pour cette première édition du prix. La commune de Broöns a été désignée lauréate dans la catégorie « Collectivités de moins de 4 232 habitants ». Il remercie chaleureusement le comité de jumelage et notamment M. Francis LORCY qui a préparé le dossier de candidature et a permis à la commune d'être lauréate.

10/12/25 – 3 – Travaux et aménagements – arrêt de bus route de Lamballe

L'entreprise SPTP Bidault a été recrutée pour réaliser les travaux relatifs au parking de la Madeleine et la mise en conformité de l'arrêt de bus rue de Lamballe. Avant d'affermir cette tranche conditionnelle, il convient de déterminer si l'emplacement proposé pour l'implantation de cet arrêt est maintenu. M. le Maire indique qu'il faut intégrer le fait que le secteur va se développer.
Mme ENGEL estime qu'il est bien placé à cet endroit, notamment pour les usagers déposés en voiture. Il permet aux automobilistes de se stationner correctement, ce qui n'est pas possible rue du Bellouard.

Mme BARBÉ partage cet avis et souligne la dangerosité de l'abri bus rue du Bellouard. Elle propose l'ajout d'un abri à vélos route de Lamballe.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212200208-20251217-101225_03-DE

M. RODIER indique qu'il a échangé avec des riverains qui préfèreraient que l'arrêt soit à proximité du rond-point du chalet, plus proche du centre-ville et plus accessible.

M. RAMARÉ rappelle que l'abri bus route de Lamballe, n'est pas très éloigné de l'arrêt existant rue du Bellouard.

Mme BOTREL ajoute qu'il faut privilégier la sécurité et que l'arrêt route de Lamballe est très bien sécurisé. Elle ajoute que la commune pourrait demander un deuxième point d'arrêt de l'autre côté de la commune, vers le quartier du Lattay. Mme BARBÉ ajoute que la Région pourrait y répondre favorablement s'il y a un nombre suffisant d'enfants qui empruntent le car.

M. KERRIEN précise qu'en conservant l'emplacement initialement défini route de Lamballe, il sera proche des futurs projets d'aménagement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBERÉ, A L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'affermir la tranche conditionnelle prévue au marché d'aménagement attribué à l'entreprise SPTP Bidault et de mettre en conformité l'arrêt de bus route de Lamballe.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROONS, le 17/12/2025

Le Maire, M. ***Denis LAGUITTON***

MAIRIE DE BROONS
(Côtes-d'Armor)